

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département des Alpes-Maritimes COMMUNE DE SAINT-AUBAN

Compte rendu/Procès-verbal-14 ADMINISTRATION GÉNÉRALE De la Séance du Conseil Municipal du 23/04/2021 à 18h00

Séance du : **vingt-trois avril deux mille vingt et un** ;

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué conformément aux articles L 2122-7 et 2122-8 du CGCT le **20/04/2021** ;

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de Saint-Auban, séance ouverte à **18h00**, sous la présidence de M. Claude CEPPI, a été désignée comme secrétaire de séance : Jean-Victor CAILLEUX,

Dans l'ordre du tableau

Présents à la séance :	ROMANO Hervé, 3 ^{ème} adjoint	GIBERT Nicole excusée
CEPPI Claude, le maire	FOUQUES Danielle absente	CHOLLET François
*PASCAL-LOUIS Françoise, 1 ^{ère} adjointe	CAILLEUX Jean-Victor	*PASCAL Jean-Pierre
PASCAL Yves, 2 ^{ème} adjoint	*DAVID Joëlle	PASCAL Alexandra excusée

***Présents en visioconférence :**

Mmes PASCAL Françoise et DAVID Joëlle et M. PASCAL Jean-Pierre

Excusé avec pouvoir : Mme Gibert Nicole a donné procuration à M. Jean-Victor CAILLEUX,

Mme PASCAL Alexandra a donné procuration à M. François CHOLLET

Excusé sans procuration : Mme FOUQUES Danielle

Délibération n°01 : Demande d'emprunt achat des parcelles A 1010 et A 1011

Vu la délibération n° 08 du 14/11/2020 portant achat des parcelles cadastrées A 1010 et A 1011 pour un montant de 150 000.00 € hors frais de notaire.

Vu les frais de notaire estimé à 8 % du prix de l'acquisition soit 12 000.00 €.

Vu la subvention octroyée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (dossier 2021_06552) d'un montant de 90 000.00 € pour l'aménagement touristique et le développement économique et social communal.

De ces faits, il s'avère nécessaire de contacter un prêt aux conditions suivantes :

- Montant : 72 000.00 €
- Durée : 180 mois
- Taux : 0.9700 %
- Périodicité : trimestrielle
- Échéance : constance

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, en visioconférence et représentés le conseil municipal, décide :

De contracter l'emprunt susmentionné aux conditions énumérées ci-dessus.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

S'engage à créer les ressources correspondantes pour couvrir les annuités sur les budgets à venir.

Délibération n°02 : Choix du gérant de l'épicerie communale

Vu la délibération n° 08 du 14/11/2020 portant sur l'achat des parcelles A 1010 et A 1011.

Vu que la procédure d'achat de ces parcelles par la mairie est en cours.

Vu que le bâti de cet ensemble comprend la seule épicerie de la commune fermée actuellement.

Vu l'urgence de réouvrir ce commerce vital pour la commune.

Vu les nombreuses candidatures déposées en mairie pour reprendre ce commerce.

Monsieur le maire rappelle :

Qu'à ce jour la mairie n'est pas encore propriétaire de ces parcelles, de ce fait avec l'accord de Mme BIGLIO propriétaire du bâti, il a été décidé :

Que l'ensemble du conseil municipal a la possibilité de choisir selon des critères très précis le nouveau gérant pour ce commerce.

Que ce nouveau gérant établira un bail commercial avec Mme BIGLIO.

Après étude des diverses candidatures reçues en mairie, quatre candidats avec des dossiers très sérieux ont été retenus :

1. Mme Marie-Thérèse ALLARI
2. Mme Nathalie BORSONI
3. Mme Chantal REBUFFEL
4. M. Geoffrey THIVEND-VIALLE

Ces candidats potentiels ont été convoqués pour un entretien le samedi 17/04/2021 par Monsieur Jean-Victor CAILLEUX conseiller municipal.

A cet entretien la mairie était représentée par :

M. Claude CEPPI maire de la commune

M. Yves PASCAL 2^{ème} adjoint de la commune

M. Hervé ROMANO 3^{ème} adjoint de la commune

Mme Nicole GIBERT conseillère municipale

Et M. Jean-Victor CAILLEUX conseiller municipal

Monsieur le maire précise que l'ensemble des conseillers municipaux ont été informé du contenu de ces entretiens et peuvent ainsi choisir le candidat qui répond aux attentes municipales.

Le choix du candidat est donc porté au vote à bulletin secret :

1^{er} tour :

Mme Marie-Thérèse ALLARI = 2 voix

Mme Nathalie BORSONI = 0

Mme Chantal REBUFFEL= 4 voix

M. Geoffrey THIVEND-VIALLE = 4 voix

2^{ème} tour :

Mme Chantal REBUFFEL= 5 voix

M. Geoffrey THIVEND-VIALLE = 5 voix

Suite à cette égalité des voix,

le conseil municipal réétudie attentivement ces 2 candidatures, après concertation et délibération à l'unanimité des membres présents, en visioconférence et représentés le conseil municipal, décide :

De retenir la candidature de Mme Chantal REBUFFEL au vu de sa grande expérience professionnelle dans le commerce alimentaire de proximité.

Débat et questions diverses : néant

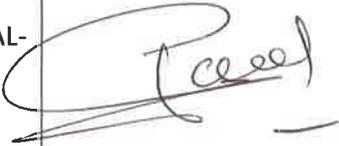
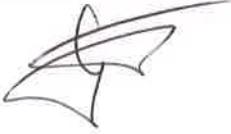
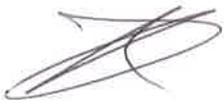
Fin de séance à 19h30.

Le texte du procès-verbal est approuvé par tous les membres présents à la séance.

Le maire
Claude CEPPI



Les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau

1^{er} Adjoint Françoise PASCAL- LOUIS		Joëlle DAVID	
2^{ème} adjoint Yves PASCAL		Nicole GIBERT	Excusée a donné procuration à M. Jean- Victor CAILLEUX
3^{ème} adjoint Hervé ROMANO		François CHOLLET	
Danielle FOUQUES	Absente sans procuration	Jean-Pierre PASCAL	
Jean-Victor CAILLEUX		Alexandra PASCAL	Excusée a donné procuration à M. François CHOLLET

